

## Agenda

**CHAUFFAGE AU BOIS** / Améliorer la santé de la population par une évolution de l'utilisation du bois énergie est une priorité affichée par les collectivités de l'Y grenoblois qui lancent une prime incitative de 800 euros.

# Plein feu sur les particules fines

**L**acuvette grenobloise est célèbre pour ses pics de pollution. Ce territoire qui va du Pays voironnais au Grésivaudan, concerne donc plusieurs dizaines de communes et des centaines de milliers d'habitants. C'est pour cette raison que Grenoble Alpes métropole et la communauté de communes du Grésivaudan, viennent de lancer concomitamment un dispositif d'aide financière à la rénovation du parc d'appareils de chauffage au bois. « Nous avons réalisé une première campagne de sensibilisation sur la pollution aux particules fines entre février et avril 2015, explique Jérôme Dutroncy, vice-président de la Métro, chargé de l'environnement, de l'air et du climat. Aujourd'hui, nous venons de voter et de mettre en place un dispositif que nous voulons réellement incitatif ». Car lors des pics de pollution aux particules fines, fréquents en hiver, le chauffage au bois des particuliers représente 75% des émissions en période de grands froids (1). Ce niveau serait de 50% en moyenne annuelle. Alors même si les collectivités locales entendent agir sur les autres sources (transports et industrie, res-



Jérôme d'Assigny, directeur régional adjoint de l'Ademe et Jérôme Dutroncy, vice-président de Grenoble-Alpes métropole lors de la présentation de la prime « air bois » destinée à aider le changement d'appareils de chauffage au bois.

ponsables pour 25% chacune), elles font une priorité de l'action sur le chauffage au bois. « C'est surtout en zone périurbaine que l'on constate le phénomène,

souligne Camille Rieu de l'association Air Rhône-Alpes. Ce sont dans ces zones qu'il y a une complémentarité forte entre le chauffage principal et celui d'appoint apporté par le bois ». Mais les appareils utilisés ne sont pas toujours performants. On considère que ceux datant d'avant 2002 ne le sont pas. Ensuite, tout dépend de la fabrication et des certifications obtenues. Le label « flamme verte » est un bon référentiel. « Après l'interdiction des brûlages extérieurs très fortement émissifs de particules fines, il faut inciter l'utilisation de foyers fermés pour le chauffage au bois, indique Jérôme d'Assigny, directeur régional adjoint de l'Ademe, car le bois bien utilisé, reste une source d'énergie responsable. » « La prime « air bois » vise en cinq ans le changement de 5 000 appareils, sur les 15 000 en fonctionnement, explique Jérôme Dutroncy de Grenoble Alpes métropole, niveau qui nous permettra d'atteindre une diminution de 10% des émissions de particules fines. »

Jean-Marc Emprin

### Une prime de 800 euros ✓

La prime « air bois » vise à apporter une aide financière aux particuliers afin de remplacer leurs cheminées à foyer ouvert ou leurs anciens appareils de chauffage au bois par des appareils récents et performants. D'un montant de 800 euros, elle peut voir une bonification de 400 euros sous condition de revenus. Elle peut être cumulée avec le crédit d'impôt pour la transition énergétique, l'éco-prêt à taux zéro et les aides de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat. La prime « air bois » concerne les habitants des

49 communes de l'agglomération grenobloise, à laquelle s'ajoute le Grésivaudan (47 communes). Les logements doivent avoir été terminés depuis plus de deux ans. La prime doit porter sur un appareil « Flamme verte » 7 étoiles ou équivalent dont l'installation est réalisée par un professionnel reconnu Grenelle de l'environnement (RGE). « On estime les montants des travaux à 4 000 euros en moyenne », chiffre Jérôme Dutroncy, le vice-président de Grenoble Alpes métropole chargé de l'environnement, de l'air et du climat. ■

JME

(1) Source Ademe-Air Rhône-Alpes.